



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS
(Tél. : 01.44.83.65.55) – contact@fo-fonctionnaires.fr

27 avril 2010

FLASH INFO

RETRAITES DES FONCTIONNAIRES 26 avril 2010 : PREMIERE REUNION AVEC M. WOERTH

Ce lundi 26 avril 2010, le ministre du Travail et de la Fonction publique Eric Woerth a reçu une délégation FO en présence de Georges Tron, secrétaire d'Etat à la Fonction publique.

D'emblée le ministre a précisé le contexte de la réunion :

- **Des mesures générales** applicables au public comme au privé seront discutées dans le cadre de la réforme. Des pistes étant envisagées sans qu'aucune ne soit arrêtée aujourd'hui, comme l'allongement de la durée de cotisation ou le recul de l'âge de la retraite.
- **Des dispositions spécifiques** à la Fonction publique viendront compléter ce dispositif. C'est sur ces dernières que l'audience a porté.
Le ministre a rappelé son souhait d'établir une « convergence » entre le public et le privé. Notamment le taux de cotisation des fonctionnaires (7,85% contre 10,55% pour le privé) qui pourrait être revu à la hausse.
Le ministre a insisté sur la question du financement des pensions. Le gouvernement s'appuie sur les projections du COR estimant à 30 Md€ les besoins de financement en 2015 (17 milliards pour le privé et 15 milliards pour la Fonction publique, alors que cette dernière pèse pour 20 % dans le total des retraites).

Calendrier

Eric Woerth a confirmé le calendrier des opérations – qui circule dans les medias :

- Poursuite des rencontres avec les organisations syndicales courant mai et début juin. Trois réunions sont prévues pour les thèmes spécifiques à la Fonction publique dans les prochaines semaines.
- Un document « d'options » gouvernementales sera présenté vers la mi-mai.
- L'avant-projet de loi sera rédigé vers la fin juin et présenté en conseil des ministres mi-juillet.
- Le projet de loi sera débattu et voté par le parlement fin septembre début octobre.

Pour FO, ce calendrier très resserré laisse augurer un dialogue social tronqué et nous sommes loin d'une négociation. Comment comprendre cette urgence à agir ? Comment résoudre en deux mois un déficit pronostiqué pour dans 40 ans (cf. rapport du COR) ? Il se confirme que le gouvernement entend donner des gages à Bruxelles (et aux marchés financiers) sur sa capacité à réduire les déficits publics et sociaux d'ici 2013 !



Thèmes

Le gouvernement annonce quatre groupes de thèmes qui seront discutés, sans dire à ce stade quelles pistes seront ouvertes ou fermées.



1. EMPLOI DES SENIORS

Ce thème se déclinerait dans la Fonction publique sur les sujets suivants :

- deuxième carrière (reclassement des agents en cours de carrière)
- départ anticipé pour les parents de 3 enfants
- limite d'âge de 65 ans
- minimum garanti
- cumul emploi-retraite

2. REGLES SPECIFIQUES FONCTION PUBLIQUE

- la question des « 6 mois » (calcul de la pension sur la base du dernier indice de traitement d'activité détenu pendant les 6 derniers mois) et la place des primes dans le calcul de la retraite
- réversion : conditions, montant
- droits familiaux : en particulier les bonifications et majorations de pension pour enfants

3. PENIBILITE

Le ministre souhaite reprendre le travail effectué au niveau interprofessionnel, qui traite de la pénibilité en termes de prévention (conditions de travail) et de réparation (retraite).

Il n'exclut pas de « revisiter » la catégorie active accordée à des corps ou des cadres d'emplois dans le cadre des statuts particuliers. Tous les corps classés dans cette catégorie ne reflètent pas des situations de pénibilité indique-t-il !

4. GOUVERNANCE

Le ministre souhaite discuter du pilotage du régime de la Fonction publique de l'Etat, et de la création d'une caisse de retraite, sans se déclarer « obsédé » par cette dernière piste.

Commentaires

FO a rappelé les propositions faites par la Confédération en matière de répartition des richesses, de fiscalité, de cotisations.

Pour la Fonction publique nous avons ajouté que la question des recettes était liée à celle de l'emploi public, en effet les centaines de milliers de suppressions d'emplois conduisent à de très fortes baisses du volume de cotisations.

FO a indiqué que la Fonction publique était soumise depuis plusieurs années à des réformes et restructurations importantes, et que les retraites pouvaient être le « dossier de trop » pour les fonctionnaires.

FO a exigé qu'il n'y ait pas de baisse ni sur les pensions, ni sur les rémunérations des fonctionnaires, et demandé le maintien des corps classés en catégorie active.

Par ailleurs pour FO le système de pension doit être articulé avec le statut des fonctionnaires : le traitement d'activité se poursuit par un traitement d'inactivité, c'est la logique de la progression statutaire. C'est pourquoi nous exigeons le maintien du calcul de la pension sur la base du dernier traitement d'activité : c'est à dire le maintien du critère des « 6 mois ».

Certes le ministre s'est montré très prudent, conscient de la sensibilité du dossier, pour autant Force Ouvrière n'est pas sorti rassurée de cette entrevue, loin s'en faut.

Il est clair que l'objectif du gouvernement est de faire baisser le budget alloué aux pensions des fonctionnaires, laissant présager un recul des droits et une remise en cause du statut.

Nous allons continuer tout au long de ces rencontres à défendre nos positions.

Cet entretien n'a pas démenti la nécessité d'une mobilisation.

Dans un premier temps, les fonctionnaires et agents publics comme les salariés du privé feront entendre leurs revendications le 1^{er} mai dans les manifestations et rassemblements FORCE OUVRIERE.